

étape par étape

Je reçois mon relevé de dette

2 situations à distinguer:



Je paie mes cotisations

sur mon espace en ligne Connectez-vous sur urssaf.fr



Télépaiement

Adhérez au télépaiement
ou ajoutez un compte bancaire,
connectez-vous à votre compte en ligne
via le menu Mon profil > Moyens de paiements
> Gérer les coordonnées bancaires.



Je rencontre des difficultés financières

je demande un délai de paiement à partir de mon espace en ligne

Connectez-vous sur urssaf.fr

Depuis la Messagerie « Nouveau message », sélectionner > « Un paiement » > « Demander un délai de paiement ».



Besoin d'aide?

Consultez notre guide dédié

« Guide pas-à-pas : demander un délai de paiement »



À défaut de régularisation de votre situation dans un délai d'un mois, nous pourrons engager des actions pour recouvrer les sommes dues.



Vous ne disposez pas encore de compte en ligne?

Vous pouvez en créer un facilement, en quelques clics seulement sur **urssaf.fr**



POUR EN SAVOIR PLUS sur les relances Urssaf